

# Rapport sur les orientations budgétaires 2023

Comité Syndical



Enfouissement des réseaux et résorption des fils nus (ART.8) - Borre



Installation de panneaux photovoltaïques - Lestrem



Rénovation de l'éclairage public - Wormhout



Borne de Recharge pour Véhicules Électriques sur Éclairage Public - Holque



## Préambule

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

*Titre Ier - Chapitre II (II - article 13) :*

*«A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :*

*1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*

*2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».*

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présente en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

## I) Contexte national

La situation géopolitique actuelle est extrêmement tendue et source d'importantes incertitudes.

Aussi l'énergie est devenue une préoccupation majeure pour l'ensemble de acteurs : collectivités, entreprises, particuliers. Outre la question du cout de l'énergie, se pose également la question de la disponibilité en gaz et particulièrement en électricité. Des délestages sont envisageables au cours de l'hiver 2022 2023.

### Note de l'INSEE - 7 septembre 2022

La toile de fond de l'activité économique mondiale reste marquée par la conjonction de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui entraînent des tensions persistantes sur les conditions de production et contribuent à alimenter l'inflation.

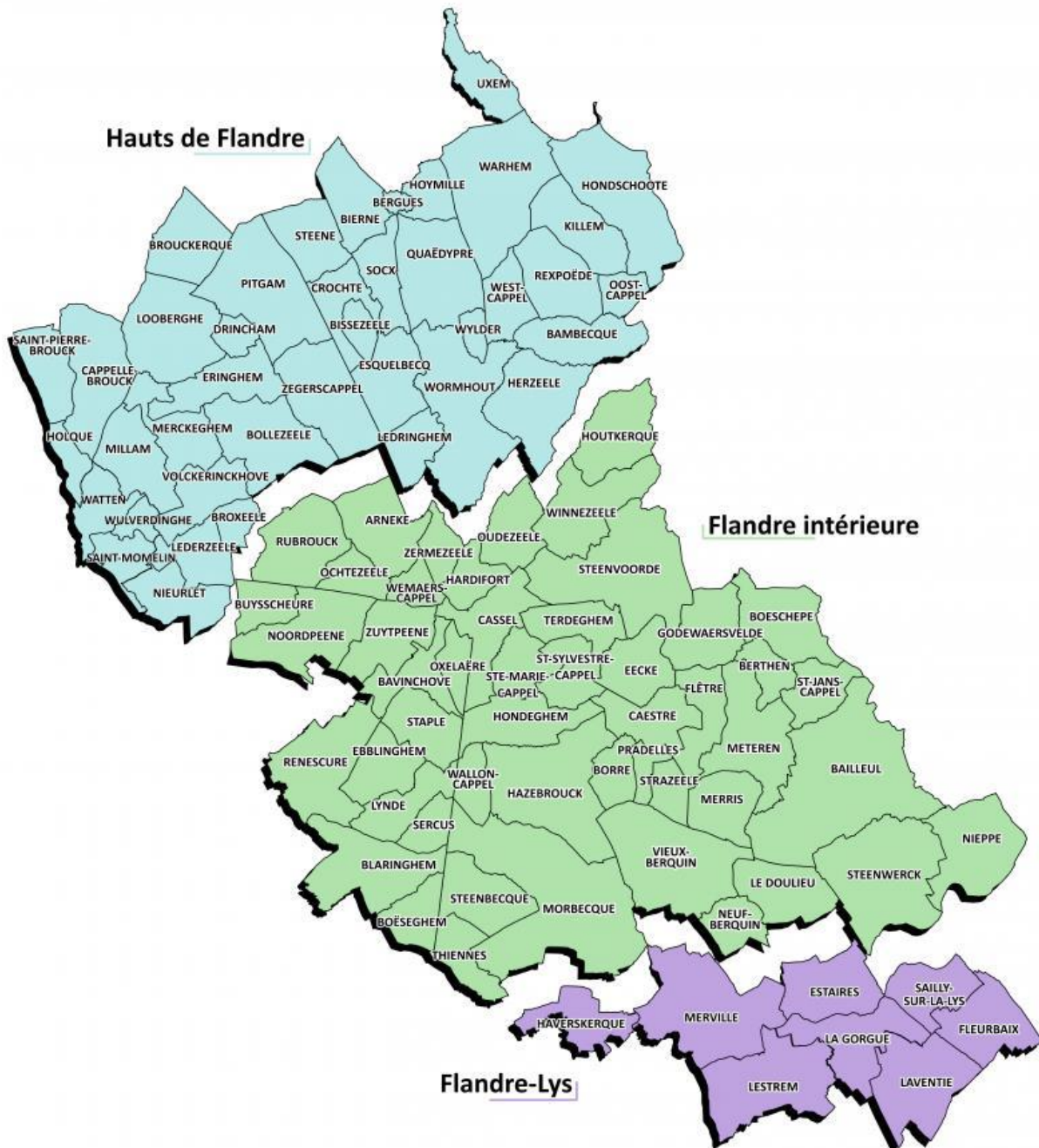
En France, les politiques publiques de limitation des prix de l'énergie aideraient à maintenir le glissement annuel des prix à la consommation à un niveau proche de 6 % en septembre-octobre. Celui-ci pourrait néanmoins atteindre environ 6,5 % en décembre, du fait notamment de l'augmentation continue des prix de l'alimentation.

Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises suggèrent une relative résistance de l'activité française cet été, en particulier dans les services. La croissance serait ainsi légèrement positive (+0,2 % prévu) au 3e trimestre. La fin d'année est plus incertaine et l'activité pourrait marquer le pas (0,0 % prévu), sur fond de resserrement monétaire et d'inquiétude sur les approvisionnements en énergie. La croissance annuelle s'élèverait ainsi à 2,6 % pour 2022, mais l'« acquis » de croissance pour 2023 serait modeste.

## II) Contexte local

Département le plus peuplé des Hauts de France, le Nord compte, début 2021, 2,6 millions d'habitants. Le Pas de Calais compte lui 1,5 millions d'habitants

Le SIECF TE FLANDRE regroupe 94 communes du Département du Nord et 4 communes du Département du Pas de Calais, pour un total de population de 199 333 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



### III) Situation par compétences

#### A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Énergie) électricité et gaz

##### 1. Quatrième année du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF au titre de la distribution publique d'électricité

Les négociations entre le SIECF TE FLANDRE et ENEDIS et EDF ont abouti fin 2018, avec la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans, signé le 21 novembre 2018 avec entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce contrat permet depuis 2019, une revalorisation significative de la R1 (redevance de fonctionnement versée par ENEDIS), une pérennisation de la R2 (redevance d'investissement versée par ENEDIS) et surtout un programme pluri-annuel d'investissement (PPI) d'ENEDIS pour un montant de 10 millions d'Euros sur 4 années (2019 / 20 / 21 / 22). ENEDIS et le SIECF TE FLANDRE ont dressé le bilan de ce PPI lors du Comité du 13 octobre 2022. Les objectifs sont atteints coté ENEDIS et coté SIECF TE FLANDRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SIECF TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du réseau par le biais des travaux dits d'Article 8. Dans ce cadre et en accord avec ENEDIS, la priorité est donnée à la résorption des fils nus afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la desserte, ainsi qu'aux travaux en périmètre classé (périmètre ABF Architecte des Bâtiments de France).

Ce nouveau contrat a modifié le régime TVA des travaux Article 8 et de la redevance R2.

##### 2. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de l'article 8 Programme 2022

Concernant les travaux réalisés au titre de l'article 8/2022, sous la maîtrise d'ouvrage du SIECF. A ce jour :

- Chantiers terminés ou quasi terminés : 5
- Chantiers en cours : 3
- Chantiers annulés : 2
- Les 8 chantiers ont permis d'enfouir et effacer 3592 mètres linéaires dont 1800 m de fils nus.

Le SIECF TE Flandre a réalisé le programme de travaux prévus avec ENEDIS.

A noter, le SIECF TE Flandre récupère désormais la TVA directement auprès des services fiscaux.

### 3. Etat des relations contractuelles avec le concessionnaires et délégataire GRDF

Un accord national a été signé au printemps 2022 entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF sur un nouveau modèle de contrat de concession gaz. Ce nouveau modèle à vocation à s'appliquer au contrat historique du Syndicat. Le SIECF TE FLANDRE a signé avec GRDF un accord de méthode et les négociations sont actuellement en cours avec le concessionnaire.

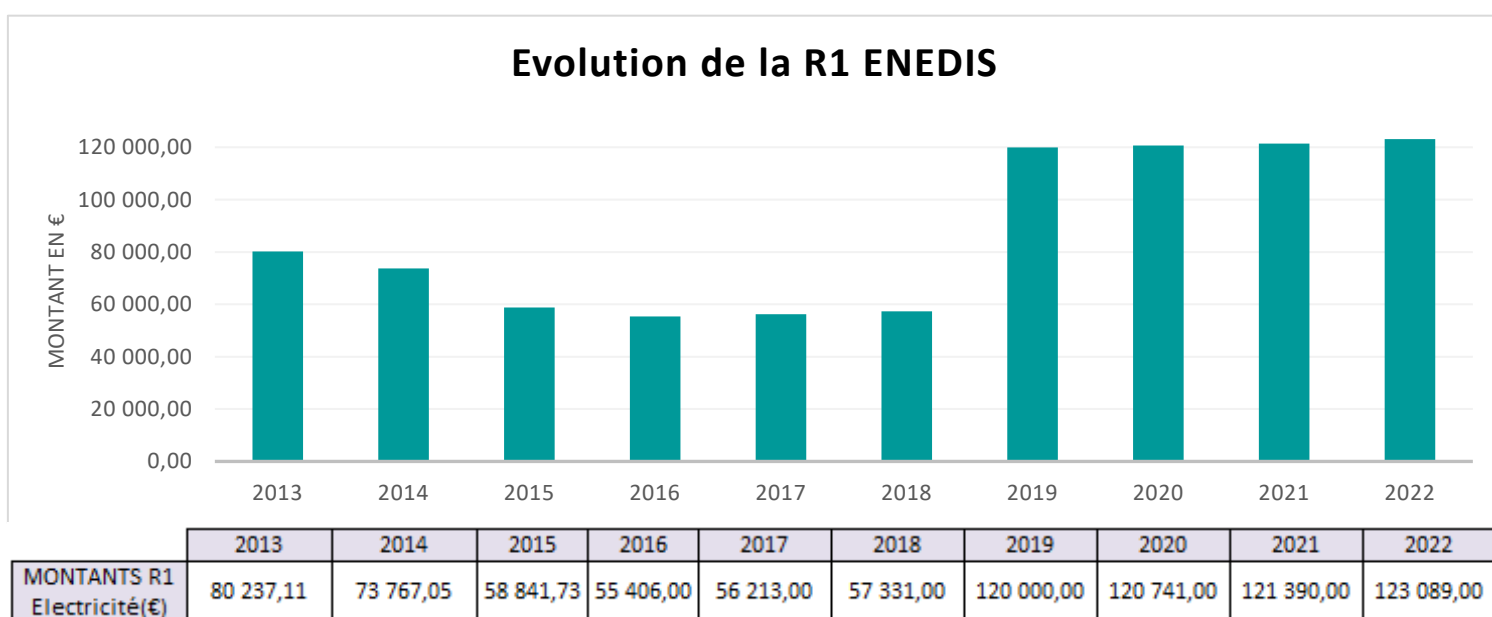
Par ailleurs, le SIECF TE FLANDRE a signé une délégation de service public (DSP) afin de desservir en gaz les communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck. Le projet est en cours de réalisation, il est budgété sur 2022 et sera subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ». Une demande d'aide (fonds de concours) a également été adressée à la CCHF au titre de la compétence Développement économique et du PCAET, sans succès.

### 4. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de la compétence AODE Gaz

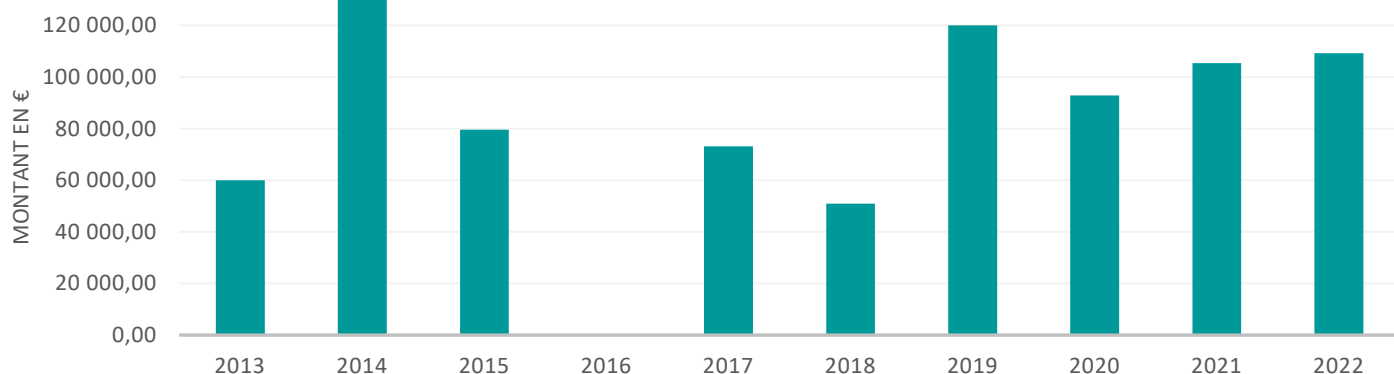
Le SIECF TE FLANDRE a signé une convention d'extension du réseau de gaz afin de raccorder l'unité de méthanisation agricole à Wemaers-Cappel (Raccordement sur le réseau de Bollezele via Arnèke). Le chantier a commencé en Novembre 2021, dans ce cadre le SIECF TE FLANDRE a pris à sa charge une extension visant à raccorder un quartier d'Arnèke. Ce projet est subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ».

### 5. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2022 (R1 et R2)

Les R1 Enedis et GRDF et la R2 Enedis sont conformes aux prévisions budgétaires.



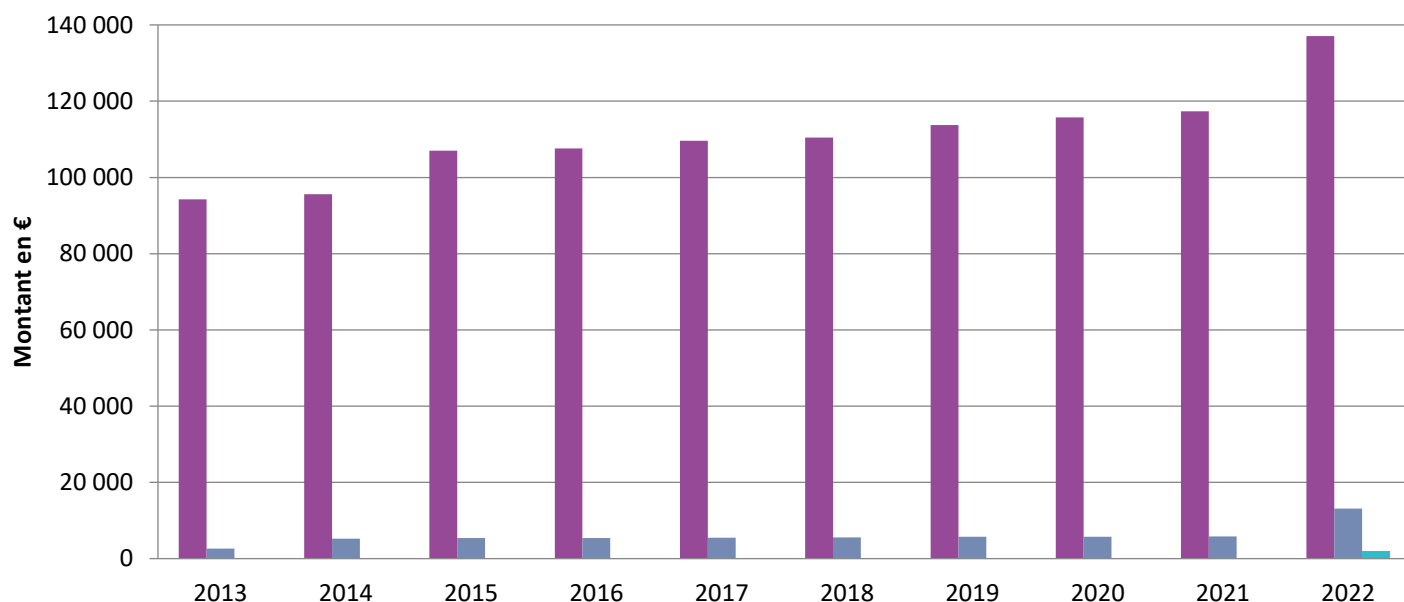
## Evolution de la R2 ENEDIS



\* Mise en place du TTC depuis 2019 (nouveau contrat de concession).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>MONTANTS R2 Electricité(€)</b>	60 000,00	140 000,00	79 649,76	0,00	73 200,00	50 949,92	120 077,00	92 914,00	105 474,00	109 324,80

## Evolution des R1 GRDF (contrat historique, DSP signées en 2009 et 2022)



ANNEES	CONTRAT HISTORIQUE	CONTRAT DSP 2009	CONTRAT DSP 2022
2013	94 252,63 €	2 635,77 €	0,00 €
2014	95 587,23 €	5 266,85 €	0,00 €
2015	107 025,00 €	5 369,00 €	0,00 €
2016	107 637,00 €	5 411,00 €	0,00 €
2017	109 595,00 €	5 475,34 €	0,00 €
2018	110 434,00 €	5 550,19 €	0,00 €
2019	113 703,00 €	5 713,00 €	0,00 €
2020	115 752,28 €	5 776,01 €	0,00 €
2021	117 340,16 €	5 814,46 €	0,00 €
2022	137 050,90 €	13 106,30 €	1 984,70 €



Les discussions menées avec GRDF sur le calcul de la R1 de la DSP de 2009 suite à travaux d'extension du réseau de gaz et sur le calcul de la R1 concession historique ont permis une revalorisation substantielle des deux redevances R1 dues par le concessionnaire.

## 6. Permanences précarité énergétique et services aux usagers

Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le SIECF TE assure une permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession. Cette **permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire**. Pour l'année 2022 (au 31/10/2022), **412 familles (251 en électricité, 158 en gaz naturel, 3 en gaz propane et 153 pour le chèque énergie)** ont été accueillies en permanence. Le service Précarité Énergétique participe également au Salon du développement durable (dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique) le 19 novembre à Wallon- Cappel.

Le SIECF TE a renouvelé sa convention avec EDF pour le traitement des cas en précarité le 23 novembre 2022. De même avec ENGIE puisqu'une convention de partenariat a également été signée.

Une présentation du Service de proximité aux usagers du SIECF aux différents partenaires du CCAS de Wormhout est programmée le mardi 16 Décembre 2022.

## B) Compétences AODE et transition énergétique

### 1. Bilan du programme ACTEE 1 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)

Le SIECF TE FLANDRE en partenariat avec le SE 60 (Syndicat d'énergie de l'Oise) et la FDE 80 TE SOMME (Fédération Départementale de la Somme) a été lauréat de l'Appel à projet pilote ACTEE 1. Il s'agit d'un programme porté par la FNCCR et financé par valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

Dans ce cadre, le poste d'un économiste de flux du Syndicat a été co-financé. En parallèle, le SIECF TE FLANDRE a porté un vaste programme d'audits énergétiques des bâtiments publics du territoire.

Grace au programme ACTEE 1, le SIECF a réalisé ou fait réaliser **87 audits de bâtiments publics**.

8 bâtiments ont été audités en régie par les services du Syndicat (7 bâtiments à Morbecque - 1 bâtiment CCFI à Cassel) et 79 bâtiments dont les audits ont été réalisés par un Bureau d'études prestataire :

En outre, le programme ACTEE 1 a également permis d'accompagner 22 projets de rénovation de bâtiments publics grâce à une subvention concernant les frais de maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, une convention a été passée avec GRDF afin d'encourager l'abandon du fioul et du gaz propane par les bâtiments du territoire et le passage au gaz naturel.

**35 bâtiments sont accompagnés dans le cadre de ce projet** (dont 4 réalisés, 26 encore en phase d'étude et 5 projets n'ayant pas abouti)

*En annexe le tableau de suivi de cette convention*

## **2. Le programme ACTEE 2 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) Sequoia 1**

Le SIECF TE FLANDRE en partenariat avec le SE 60 et la FDE 80 TE Somme est lauréat de l'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 1. Dans ce cadre, l'objectif du groupement est de favoriser une rénovation énergétique globale et performante ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments éducatifs (écoles, écoles de musiques, restaurants scolaires, crèches, garderies,..) des 3 territoires.

De manière opérationnelle, en Flandre, le programme ACTEE 2 Sequoia 1 se décline en :

==> études énergétiques et qualité de l'air intérieur des bâtiments éducatifs du territoire  
34 audits énergétiques ont été réalisés et 27 études de la qualité de l'air intérieur.

Un webinaire sur la qualité de l'air intérieur a été réalisé en février 2022 pour les communes membres du SIECF. Ce webinaire a été animé par le Vice-Président en charge de la transition énergétique.

Ce temps d'échange a permis d'aborder les thèmes suivants :

- La question de la ventilation
- La gestion de l'énergie
- L'utilisation et le financement des capteurs de CO2

==> aide et soutien à la réalisation des travaux via un accompagnement par les services du SIECF TE FLANDRE et une prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre (30% du montant HT dans la limite de l'enveloppe financière attribuée) 1 projet de rénovation d'école accompagné en maîtrise d'œuvre Saint Jans Cappel et 2 autres projets en cours d'instruction (Looberghe, Merville).

## **3. Le programme ACTEE 2 PEUPLIER à destination des bâtiments culturels**

Le SIECF est lauréat du programme ACTEE PEUPLIER depuis décembre 2021. Ce programme a pour but de réaliser des audits énergétiques du patrimoine culturel du territoire ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air intérieur de ces bâtiments. Une réunion de lancement du programme a eu lieu en mars 2022 avec l'ensemble des communes bénéficiaires. Une convention de groupement de commande a été établie lors de cette réunion afin que le SIECF puisse publier un marché d'audits énergétiques ainsi qu'un marché pour l'analyse de la qualité de l'air intérieur bénéficiant aux dites communes.

Le marché a été attribué en novembre 2022 et les études débuteront début 2023. Ce programme permet le financement d'un poste d'économe de flux au sein du SIECF pendant toute la durée de l'appel à projets.

#### 4. Le programme ACTEE 2 Sequoia 3

Le SIECF est lauréat du programme ACTEE 2 SEQUOIA 3 en groupement avec le SE60, le SIDEN SIAN (régie de NOREADE), la CA de Beauvais, la Ville de Beauvais et le CCAS de Beauvais. Le groupement a remporté le programme en mars 2022.

Cet appel à projet a pour but de réaliser des audits énergétiques du patrimoine ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air intérieur des bâtiments référencés par commune. Le marché a été attribué en novembre 2022 et les études débuteront début 2023. Ce programme permet le financement d'un poste d'économe de flux au sein du SIECF pendant toute la durée de l'appel à projets.

#### 5. Le programme Schém'ACTEE pour la ville d'Hazebrouck

Le SIECF TE FLANDRE a répondu à l'appel à projet Schém'ACTEE et est lauréat depuis octobre 2022.

Ce programme permet de financer l'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique ainsi que l'acquisition d'outils de diagnostic et de suivi de consommation pour la ville d'Hazebrouck.

Ce SDIE permettra d'optimiser l'occupation des bâtiments et leurs usages, d'identifier les actions et définir leur ordre de priorité, de phaser les projets en cohérence avec leurs priorités et leurs moyens mis à disposition et élaborer et adopter une stratégie immobilière et énergétique à court, moyen et long terme.

#### 6. Les actions de Maitrise de la demande en énergie et de développement des ENR (Energies Renouvelables)

Afin d'encourager les actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie (MDE), le SIECF TE FLANDRE a créé au cours de l'année 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics.

13 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE 2022, à savoir :

- Salle des Sports FLEURBAIX,
- Logements Carnot BERGUES,
- Bâtiment « petite Enfance » CCFI METEREN,
- Salle des Sports NEUF BERQUIN,
- Ecole L. Ventura BLARINGHEM,
- Mairie, HAZEBROUCK,
- Salle des Fêtes SAINT SYLVESTRE CAPPEL,
- Salle des Sports BOESCHEPE,
- Espace Périscolaire NIEPPE,
- Salle des Sports STEENWERCK,

- Musée GODEWAERSVELDE,
- Epicerie Communale THIENNES,
- Terrain de Foot Intercommunal à NOORDPEENE

3 projets solaires sont aidés par le biais de l'appel à projet du Solaire en Flandre pour 2022 :

- Ecole SOCX,
- Mairie LESTREM,
- Salle de Sports MORBECQUE

Les bureaux du SIECF-TE FLANDRE ont été équipés de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation. Ce projet démonstrateur a été soutenu financièrement par le département du Nord dans le cadre du PTS 2020 - Faire de la Flandre un territoire à Energie positive. Dans ce cadre l'électricité produite est de 1700 kWh au 30/10/2022, depuis le 30/06/2021.

Enfin l'Association Yser Houck s'est retirée du programme LIN, le programme d'isolation par anas de lin est donc suspendu.

En parallèle, le SIECF TE continue de valoriser l'ensemble des dossiers éligibles (travaux éclairage public ou bâtiments) au titre des CEE (dits CEE Classiques) : la valorisation des CEE s'établit à 38 648,73 € pour l'année 2022 (au 31/10/2022). D'autres dossiers de valorisation sont en cours d'instruction.

## 7. Accompagnement des communes dans la mise en place du Décret Tertiaire et saisies des données OPERAT

Un webinaire a été organisé en mai 2022 à destination des communes membres du SIECF sur le décret tertiaire, ses obligations et comment y répondre. Ce webinaire a été animé par le Vice-Président en charge de la transition énergétique.

Suite à ce webinaire, le SIECF a proposé aux communes assujetties au décret tertiaire de réaliser les différentes déclarations sur la plateforme OPERAT pour le compte des communes. 17 communes ont sollicité le SIECF afin de bénéficier de l'aide du Syndicat pour réaliser leurs déclarations.

## 8. L'achat groupé d'énergie

Les marchés d'achat groupé d'énergie ont été renouvelés en 2021 et sont en vigueur depuis le 01/01/2022.

Afin d'accompagner les collectivités de Flandre concernant la **flambée des prix des énergies pour 2023** et les difficultés potentielles d'approvisionnement en électricité et gaz durant l'hiver 2022/23, le syndicat a organisé un webinaire SOBRIETE ENERGETIQUE le 20 octobre 2022 à destination de toutes les collectivités de Flandre.

## C) Exercice de la compétence Eclairage public (maintenance et investissement)

Pour l'année 2022, 55 communes adhérentes à la maintenance (option B). En outre, par convention le SIECF TE FLANDRE a également entretenu les zones d'activités de la CCFI, de la CCHF et du SMICTOM.

Dans ce cadre, l'ensemble des dépannages a été assuré par le biais du marché de maintenance (550 Interventions au 30/09/2022 en éclairage public et feux tricolores).

Les services du SIECF TE FLANDRE ont traité dans le cadre de l'exercice de compétence éclairage public option B, 4207 DICT (au 31/10/2022), soit une moyenne de 98 DICT/semaine.

Enfin, 57 communes et 12 zones d'activités CCFI et 4 zones d'activités CCHF sont géo référencées (soient 13 900 points lumineux) au 31/10/2022.

Pour l'année 2022, 79 communes adhérentes à l'investissement (option A et option B confondues). L'ensemble des chantiers prévus a été réalisé ou est en cours de réalisation y compris pour les chantiers des Communautés de Communes et du SMICTOM.

Le SIECF TE FLANDRE a réalisé les objectifs prévus en matière de rénovation d'éclairage public vétuste (résorptions des éclairages vétustes types lampes boules notamment).

Dans le cadre du plan de relance financé par l'Etat, le SIECF TE FLANDRE est attributaire d'une subvention DSIL PLAN DE RELANCE pour les travaux d'éclairage public à hauteur de 416 230 €, pour un montant de travaux éligibles de 3 052 036 €HT, les travaux ont débutés au dernier trimestre 2020 et se terminent en 2024.

Le SIECF, en groupement avec le SE60 et le SIDEC Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTE porté par la FNCCR. L'objectif est d'auditer le parc d'éclairage public pour permettre de quantifier et planifier les travaux de rénovation à venir. La ligne directrice étant les économies d'énergie, une meilleure qualité d'éclairage (lutte contre la pollution lumineuse) et le respect des obligations réglementaires de l'arrêter nuisances lumineuses. Est inclus également dans ce programme, l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière. Un des axes du programme prévoit une mission d'AMO pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion durable du parc d'éclairage afin de renforcer les performances et réduire fortement les consommations d'énergie (accompagnement de la ville d'Hazebrouck pour la rénovation de son EP dans le cadre de son PPP). Le montant attribué pour le TE Flandre est de 46 835€.

## D) Exercice de la compétence Télécom / numérique

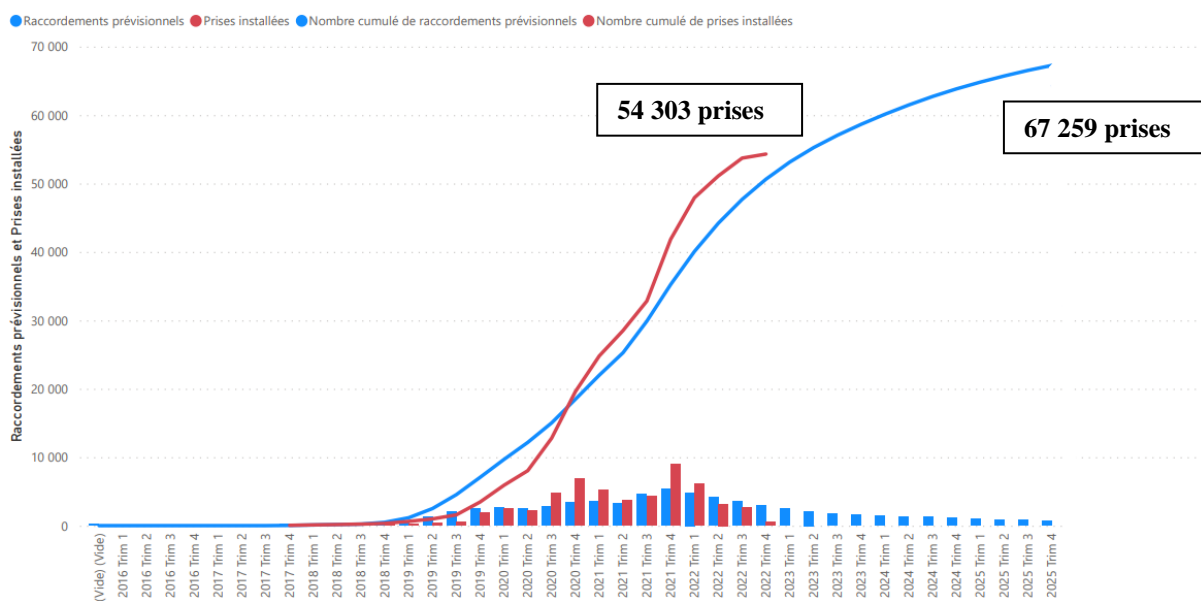
Concernant le déploiement de la fibre, une convention a été signée avec le Syndicat mixte numérique pour le déploiement. La phase de travaux de déploiement s'est terminée en décembre 2021.

Un versement d'importance a été effectué en 2019, au syndicat numérique pour les travaux (28€/prise). Il faut toutefois noter que le SIECF s'acquitte désormais des frais de raccordement (prévisionnel 10 €/prise).

Depuis l'été 2019, le SIECF reçoit en moyenne 25 à 30 appels téléphoniques/mails relatifs au déploiement de la fibre par semaine. Chaque demande est traitée par nos services dans la limite du degré de complexité du dossier et en coordination avec Axione et/ou le syndicat mixte fibre numérique 59/62.

### Suivi des raccordements fibre réalisés jusqu'au 31/10/2022 et prévisionnels jusqu'au 31/12/2025

Raccordements prévisionnels, Prises installées, Nombre cumulé de raccordements prévisionnels et Nombre cumulé de prises installées par Année et Trimestre

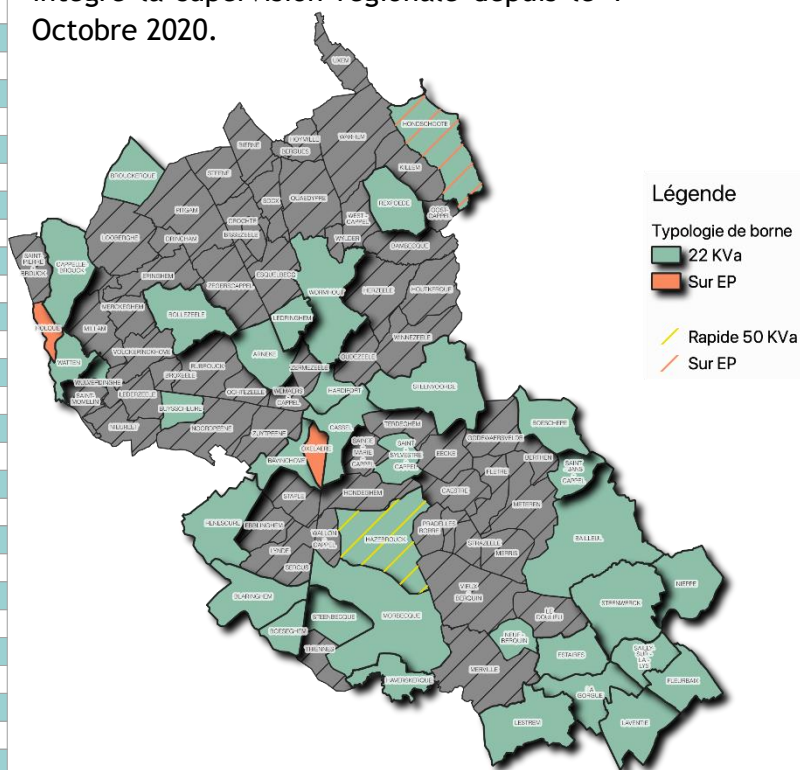


## E) Exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

Le SIECF TE a mené un vaste plan de maillage en partenariat avec les Communes et la CCFL. Dans ce cadre, le Syndicat dispose à ce jour d'un réseau de 88 points de charge IRVE (tableau ou carte par type à insérer).

COMMUNES	Nombre points de charge 50 KVa	Nombre points de charge 22 KVa	Nombre points de charge EP 7 KVa
ARNEKE		2	
BAILLEUL		4	
BIERNE		2	
BOESCHEPE		2	
BOESEGHM		4	
BOLLEZEELE		2	
BROUCKERQUE		2	
BUYSSCHEURE		2	
BLARINGHEM		2	
CAPPELLE-BROUCK		2	
CASSEL		2	
HARDFORT		2	
HAZEBROUCK	1	20	
HOLQUE			1
HONDSCHOOTE		2	1
LEDRINGHEM		2	
MORBECQUE		4	
NEUF-BERQUIN		2	
NIEPPE		2	
OXELAERE			1
RENESECURE		2	
REXPOEDE		2	
SAINT-JANS-CAPPEL		2	
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL		2	
STEENBECQUE		2	
STEENVOORDE		2	
STEENWERCK		2	
WATTEN		4	
WORMHOUT		4	
WULVERDINGHE		2	
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>84</b>	<b>3</b>

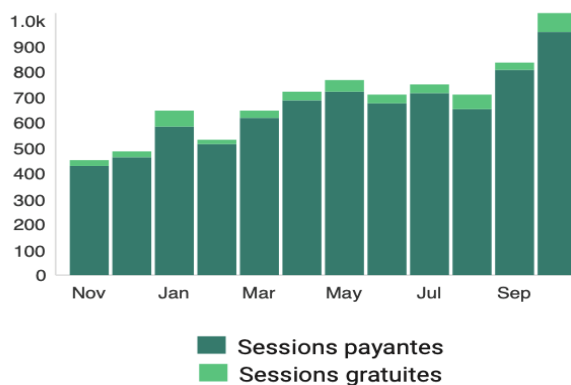
Les bornes sont actuellement accessibles avec un badge, elles sont interoperables et elles ont intégré la supervision régionale depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2020.



Les bornes sur les 8 communes de la CCFL sont de compétence statutaire de la CCFL.

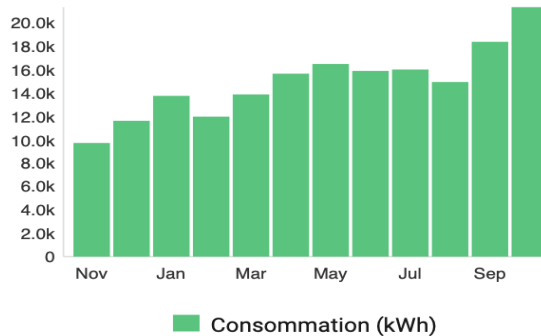
## Suivi du nombre de charges sur les IRVE du SIECF 2022 :

### Sessions



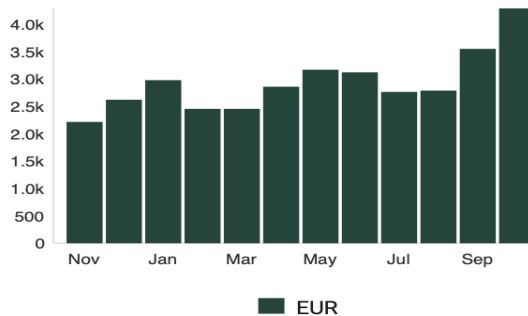
## Suivi de la consommation d'électricité en kWh sur les IRVE du SIECF de novembre 2021 à octobre 2022 :

### Energie



## Recettes perçues :

### Recettes





	En € TTC (frais de gestion déduits)
4 <sup>ème</sup> trimestre 2021	1 407,12 €
1 <sup>er</sup> trimestre 2022 (Hazebrouck)	5 487, 21 €
1 <sup>er</sup> trimestre 2022	4 505,05 €

En outre, le SIECF TE FLANDRE est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilités innovantes' 2019 et 2021 du Département du Nord. Dans ce cadre, le SIECF TE a réalisé des expérimentations de bornes IRVE sur candélabre.

Ces expérimentations ont pris du retard en raison de contraintes techniques relatives à la mise en œuvre opérationnelles mais également du fait des difficultés d'approvisionnement en composants électroniques.

Dès le printemps 2021, le SIECF TE FLANDRE a lancé la réalisation d'un Schéma directeur des IRVE (SD IRVE). Ce schéma mutualisé avec la CC Flandre Lys, a été élaboré en co-construction avec les acteurs et élus du territoire et en partenariat avec ENEDIS et l'Agence d'urbanisme AGUR. Il est en vigueur depuis le 21 juillet 2022.

#### IV) Déclinaison opérationnelle et suivi de la stratégie énergétique du SIECF TE FLANDRE

Le SIECF TE FLANDRE a réalisé au cours des années 2017 et 18, une étude de planification énergétique (EPE) avec le soutien de l'ADEME. Cette étude a permis aux élus d'élaborer une stratégie énergétique du territoire.

La stratégie énergétique du territoire a été présentée en commission paritaire le 10 décembre 2018 et adoptée par le Comité syndical du SIECF TE FLANDRE le 31 janvier 2019, à l'unanimité.

Le SIECF TE FLANDRE porte ainsi un programme ambitieux en faveur de la transition énergétique des territoires. Ce programme est développé en 3 axes.

Il est proposé au travers des orientations budgétaires de suivre la déclinaison opérationnelle de cette stratégie énergétique.

⇒ **Voir en PJ le tableau de synthèse**

**A) AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables**

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2023
<p><b>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables</b></p>	<p><b>Projet Smart Grid Rural : Modernisation de réseau électrique en Flandre</b></p>	<p>Nouveau contrat de concession signé avec ENEDIS mise en place d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur 4 ans 2019 à 22</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 10 millions d'€ investis</li> <li>⇒ Amélioration significative du critère B sur les années 2018/19/20 et 21</li> <li>⇒ Les objectifs du 1<sup>er</sup> PPI sont atteints</li> </ul> <p>Travaux d'Article 8 réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIECF TE FLANDRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 11901 m de linéaires effacés et enfouis dont 5137 m de fils nus résorbés (du 01/01/2019 au 31/12/2022) soit 31 chantiers.</li> <li>⇒ 3 chantiers réalisés sans soutien financier ENEDIS</li> </ul> <p>Expérimentation à Volckerinckhove d'un stockage d'électricité couplé à une unité de méthanisation par cogénération en partenariat avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Travaux en cours de finalisation</li> <li>⇒ Participation financière du Syndicat</li> </ul>	<p>Renouvellement du PPI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Maintien d'un haut niveau d'investissement : 9 millions d'€ prévus</li> <li>⇒ Maintien d'un critère B de qualité</li> </ul> <p>Poursuite des investissements sur les réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Priorité maintenue sur la résorption des fils nus et les périmètres ABF</li> <li>⇒ Maintien d'un très fort niveau d'investissement</li> </ul> <p>Poursuite du projet réseau îloté intelligent à Volckerinckhove avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Premiers éléments de résultats début 2023</li> </ul>
	<p><b>Projets d'extension du réseau de gaz naturel en zone desservie</b></p>	<p>En zones d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Participation financière du SIECF TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Steenvoorde en 2019/20 (zone d'activités de la CCFI)</li> <li>⇒ Travaux d'extension en vue de desservir la zone d'activités CCHF Croix Rouge B (prise en charge GRDF)</li> </ul> <p>Conversion de plusieurs lotissements appartenant à des bailleurs sociaux (notamment en 2021 : Arnèke et la Gorgue), quartier à Merville en 2022 (dans le cadre de l'expérimentation dite Nx35m)</p> <p>Encourager l'abandon du fioul et du gaz propane et permettre un accès au biométhane produit sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Participation financière du SIECF TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Arnèke</li> </ul>	<p>Poursuite de la mise en œuvre de la convention avec GRDF pour accompagner les particuliers dans l'abandon du fioul, du charbon et du gaz propane</p> <p>Poursuite de la convention avec GRDF dans le cadre des programmes ACTEE à destination des bâtiments publics (convention GAZ VERT L'AVENIR)</p> <p>Poursuite de l'accompagnement des projets de méthanisation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Suivi prévu de 2 projets en 2023 : Wemaers-Cappel et Wormhout</li> <li>⇒ Accompagnement de GRDF dans la réalisation des projets de maillage</li> </ul>

		<p>concomitamment aux travaux de raccordement de l'unité de méthanisation agricole de Wemaers Cappel</p> <p>Encourager la méthanisation notamment la méthanisation agricole pour permettre la production de gaz vert en Flandre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 3 unités de méthanisation par injection en fonction au 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Négociations avec GRDF pour la mise en œuvre du nouveau modèle de contrat de concession gaz</li> </ul>
--	--	---	---

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2023
<p><b>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables</b></p>	<p>Projet de créations de réseau de gaz naturel sur plusieurs communes non desservies</p>	<p>Travaux en cours pour la desserte en gaz de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Permettre aux entreprises du territoire d'abandonner l'utilisation dans leurs process</li> <li>⇒ Permettre aux habitants et aux bâtiments publics d'abandonner le fioul et le gaz propane</li> </ul>	<p>Réalisation des travaux de desserte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Accompagnement des communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck pour convertir les chaufferies fioul et propane</li> </ul>

	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2023
<p><b>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et</b></p>	<p>Favoriser la cogénération d'énergie (chaleur renouvelable / production d'électricité) issues de ressources renouvelables sur les communes non</p>	<p>5 unités agricoles en cogénération en fonctionnement sur le territoire</p> <p>Réponse à l'appel à projet ADEME pour accompagner le réseau de chaleur d'Hazebrouck</p>	<p>Accompagnement de la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation de son SD RCU</p>

du développement des énergies renouvelables	desservies en gaz naturel		
	Favoriser la valorisation de chaleur/froid renouvelable en réseau sur les communes non desservies en gaz naturel (Micro-réseaux de chaleurs)	Le Syndicat a accompagné financièrement la commune de Boëseghem dans son micro réseau de chaleur au bois énergie (salle des fêtes / école / mairie)	Accompagnement d'autres projets qui pourraient émerger

**B) AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique**

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2023
<p><b>AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique</b></p>	<p><b>Maillage du territoire d'Infrastructures de charge pour Véhicules Electriques (IRVE)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 88 points de charge en service au 31/10/2022</li> <li>⇒ Réalisation d'un SD IRVE adopté le 21 juillet 2022</li> <li>⇒ Expérimentation de bornes sur Eclairage public avec le soutien du département du Nord</li> <li>⇒ Valorisation des projets via les CEE ADVENIR (51 800€ prévisionnels de recettes pour les projets 2022)</li> </ul>	<p>Mise en œuvre du SD IRVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Poursuite du développement des bornes 22kVa avec le soutien des CEE ADVENIR</li> <li>⇒ Expérimentation de bornes ultra -rapides (subvention du Département du Nord dans le cadre de l'appel à projet Mobilité innovante en milieu rurale 53 158€)</li> </ul>
	<p><b>Accompagnement du déploiement / exploitation de la fibre numérique en Flandre.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Partenaire de financier et facilitateur terrain du SM fibre numérique</li> <li>⇒ Le projet de déploiement s'est terminé au 31/12/2021, il est d'ores et déjà financé sur la partie déploiement (28 € par prise)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Suivi et financement des branchements (10 € par prise)</li> <li>⇒ Estimation des prises à financier en 2023 : 11 049 prises (données du SM fibre numérique)</li> </ul>
	<p><b>Utilisation / Exploitation des compteurs communicants en partenariat avec les concessionnaires envers les collectivités/ publics en précarité.</b></p>	<p>Convention de partenariat signée avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Déclinaison au quotidien via la permanence énergie dédiée aux habitants</li> <li>⇒ Atelier dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique le 10 novembre 2021</li> <li>⇒ Stands lors du salon du développement durable le 19 novembre 2022 à Wallon- Cappel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Poursuite des actions menées avec ENEDIS notamment à destination des collectives</li> <li>⇒ Echanges avec GRDF pour la mise en place d'actions similaires autour du Gazpar</li> </ul>

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2023
<p><b>AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique</b></p>	<p><b>Soutenir la mobilité propre par la construction de station(s) publique(s)d'avitaillement au Gaz Naturel Véhicule (GNV)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Projet d'une construction d'une station GNV en partenariat avec le SM SIROM Flandre Nord à Wormhout en cours</li> <li>⇒ Accord de subvention obtenu de la part de l'Etat</li> <li>⇒ En attente du Département du Nord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Poursuite du projet à Wormhout sous réserve du soutien financier du Département du Nord</li> <li>⇒ Etude de nouveaux projets notamment avec le SMICTOM des Flandres</li> </ul>

	Actions à long terme	Projets 2023
<b>AXE 2 :</b> <b>Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique</b>	<b>Soutenir la mobilité propre en intégrant les initiatives liées à la mobilité hydrogène, (véhicules lourds, transport en commun, flottes territoriales). Repérer les sites présentant les meilleurs potentiels (présence de réseaux gaz, industries, ...)</b>	⇒ Le Syndicat suivra les avancées technologiques en matière d'hydrogène
	<b>Développement d'un maillage complet pour la mobilité propre alliant un mix énergétique (électricité - gaz - hydrogène)</b>	⇒ Le Syndicat suivra les avancées technologiques en matière d'hydrogène

### C) AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2023
<b>AXE 3 :</b> <b>Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</b>	<b>Poursuite des actions définies dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), veille et participation aux actions similaires</b>	<p>Réponse et sélection du SIECF TE FLANDRE (en groupement avec FDE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 1 pilote</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 87 bâtiments audités</li> <li>⇒ 27 bâtiments accompagnés en Maitrise d'œuvre</li> </ul> <p>Réponse et sélection du SIECF (en groupement avec FDE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 2 Sequoia 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 34 bâtiments éducatifs en cours d'audits</li> <li>⇒ 1 projet de rénovation accompagnés en maitrise d'œuvre - 2 dossiers en instruction</li> </ul> <p>Lauréat à l'appel à projet COCOPEOP (devenu les GENERATEURS) de l'ADEME en partenariat avec FDE 80, SE60, USEDA, CD2E pour accompagner les projets solaires</p>	<p>Programme ACTEE 2 Sequoia 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Finalisation du programme (231 627,76 € de recettes sur le programme et 459 096,47€ en dépenses / recettes pour FDE 80 et SE 60 en tant que coordonnateur)</li> </ul> <p>Mise en œuvre du programme COCOPEOP LES GENERATEURS (mise en œuvre du programme coordonnée par la FDE 80)</p> <p>Mise en œuvre du programme ACTEE 2 Peuplier (bâtiments culturels), du programme ACTEE 2 sequoia 3</p> <p>Mise en œuvre du programme à destination des bâtiments médicaux notamment les maisons de retraite en partenariat avec l'EPSM</p> <p>Mise en œuvre de SCHEM'ACTEE pour la ville d'Hazebrouck</p>

	<p>Lauréat des appels à projet ACTEE 2 Peuplier et ACTEE 2 sequoia 3 en groupement</p> <p>Lauréat de l'appel à projet SCHEM ACTEE pour la ville d'Hazebrouck</p> <p>Réponse à un appel à projet national pour les bâtiments médicaux avec l'EPSM de Bailleul</p>	<p>Réponse à d'autres appels à projets locaux ou nationaux</p>
<p><b>Renouvellement des programmes de rénovation de l'éclairage public, optimisation des performances techniques permettant l'accès aux Certificats d'économie d'énergie.</b></p>	<p>Rénovation massive et ambitieuse de l'éclairage public engagées depuis 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 1657 points lumineux rénovés en 2022</li> <li>⇒ Expérimentation puis utilisation rationnelle des mats solaires dans les endroits appropriés (abri de bus, carrefours, isolés notamment)</li> <li>⇒ Valorisation systématique des CEE (montant de CEE pour 2022 au 31/10/2022 en éclairage public : 38 481,03€)</li> <li>⇒ Mise en place d'un guide à destination des aménageurs privés (voté en décembre 2020 par le Comité syndical)</li> <li>⇒ Optimisation de la maintenance via un marché alliant maintenance EP, IRVE, feux tricolores et armoires fibre</li> <li>⇒ Mise en œuvre mutualisé du géoréférencement des réseaux et réponses aux DT DICT (4207 DICT traitées du 01/01 au 30/10/2022)</li> <li>⇒ Réponse à l'appel à projet LUM'ACTEE en partenariat avec SIDEC et SE60</li> </ul>	<p>Poursuite de la dynamique de rénovation en 2022 avec le soutien de l'Etat à travers la DSIL PLAN DE RELANCE (416 230€ sur le programme), valorisation des CEE</p> <p>Relance de la demande d'aide adressée au Département du Nord</p> <p>Poursuite et accélération du géoréférencement des réseaux</p> <p>Mise en œuvre d'un Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)</p>
<p><b>Amplification de l'apport technique du Conseil en Energie Partagé : conseil sur l'ensemble du patrimoine bâti, étude de bâtiment par caméra thermique, étude au potentiel</b></p>	<p>Mise en place d'économes de flux dans le cadre des programmes ACTEE</p> <p>Mise en œuvre d'une méthodologie de réalisation des pré études solaires</p> <p>Solarisation de la toiture du Syndicat avec autoconsommation de l'électricité produite</p> <p>Acquisition d'un logiciel AVOB dans le cadre du programme ACTEE → permet d'accompagner les</p>	<p>Poursuite de l'action des économes de flux</p> <p>Poursuite et accélération de la solarisation du patrimoine bâti public, avec l'aide financière du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020 (montant du PTS 2020 pour production d'énergie verte en Flandre 400 000 €)</p> <p>Poursuite de l'accompagnement sur OPERAT</p>

	d'autoconsommation des bâtiments communaux grâce au solaire photovoltaïque ...	<p>collectivités du territoire dans le suivi des consommations énergétiques</p> <p>Organisation d'un webinaire sur le Décret tertiaire le 24 mai 2022 à destination des collectivités du territoire</p> <p>Gestion à la plateforme OPERAT pour les collectivités qui le souhaitent</p> <p>Session spécifique à destination des DGS des collectivités du territoire le 16 mai 2022</p>	
	Poursuite des permanences précarité énergétique et des actions de type Civigaz. Ciblage des publics en précarité et développement de nouveaux modes de travail coopératif avec les acteurs sociaux du territoire.	<p>412 familles accompagnées par la permanence précarité en 2022 (au 30/10/2022)</p> <p>Participation à la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec la ville de Merville en 2021</p> <p>Participation au salon des objectifs du Développement durable à Renescure le 14 mai 2022</p> <p>Co-organisation du salon du développement durable en 2022</p> <p>Mise en place d'une convention avec ENGIE</p> <p>Mise en place d'une nouvelle convention 'solidarités' avec EDF</p>	Poursuite des actions engagées
	Renouvellement du marché d'achat groupé d'énergies incluant la fourniture d'énergie renouvelable.	<p>Mise en œuvre du nouveau marché pour la période 2022/23/24</p> <p>Réalisation d'un marché subséquent au profit d'une commune adhérente en gaz naturel</p>	<p>Suivi des optimisations tarifaires proposées par les fournisseurs</p> <p>Accompagnement des collectivités du territoire dans la gestion des achats d'énergie</p>
	Maintien et évolution de l'aide MDE sur les projets neufs exemplaires	<p>13 bâtiments aidés en MDE en 2022</p> <p>Aide à la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE</p> <p>Mise en place d'un Flandre Energie Tour : visites terrains de projets exemplaires en Flandre</p>	<p>Poursuite des dispositifs MDE</p> <p>Poursuite du Flandre Energie Tour</p> <p>Poursuite de l'aide à la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE 2 Sequoia (enveloppe maximum d'aide 73 000 € pour la Flandre)</p>



	et de rénovations qualitatives		Aide à la maîtrise d'œuvre pour les bâtiments culturels dans le cadre d'ACTEE 2 Peupliers
	Apport technique et financier pour la constitution des dossiers des Certificats d'économie d'énergie. (CEE)	3 dossiers de CEE bâtiments en cours de valorisation (4494 €)	Poursuite de la valorisation des CEE

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2023
<b>AXE 3 :</b> <b>Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</b>	<b>Etude en vue de la création d'une structure opérationnelle (de type Société d'Economie Mixte - SEM) dotée des capacités techniques et financières nécessaires au pilotage, à l'investissement, au portage et à l'exploitation des équipements d'énergies renouvelables</b>	Discussion avec la SEM Energie Hauts de France en 2021	Travail autour du développement d'un outil de participation citoyenne pour les énergies renouvelables
	<b>Accompagnement des intercommunalités à fiscalité propre responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leurs territoires</b>	Accompagnement des PCAET de la CCHF et de la CCFI (élaboration, suivi, mise en œuvre) Accompagnement de la CCFL dans le lancement de son PCAET Conventions de partenariat avec les CC <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Avec la CCHF et la CCFI pour l'éclairage public des zones d'activités</li> <li>⇒ Avec la CCFI pour les bornes IRVE d'intérêt communautaire (pôles gares,...)</li> <li>⇒ Avec les 3 CC pour le développement de la fibre</li> <li>⇒ Avec la CCHF pour la déclinaison d'ACTEE dans le cadre de son CO TRI</li> </ul>	Poursuite des actions en cours Adhésion de la CCFL pour l'entretien et l'investissement des Zones d'activité au 1 <sup>er</sup> janvier 2023. Mise en œuvre de la feuille de route prévue dans le cadre de la commission paritaire transition énergétique

		Commission paritaire transition énergétique : réunion d'installation et fixation de la feuille de route pour le mandat	
	Accompagnement des communes sur les actions et les investissements, concrétisant la transition énergétique en Flandre	<p>Accompagnement via l'ingénierie technique et financière du Syndicat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Personnel qualifié et spécialisé</li> <li>⇒ Ingénierie financière via les étalements possibles des prises en charge travaux</li> <li>⇒ Valorisation des CEE pour la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal</li> <li>⇒ Co-construction du SD IRVE</li> <li>⇒ Mise en place d'une convention type maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage des terrains de sports extérieurs</li> </ul>	<p>Poursuite des accompagnements techniques et financiers</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre du SD IRVE</p> <p>Mise en œuvre de l'accompagnement des communes pour l'éclairage des terrains de sports extérieurs</p>
	<p>Développement de la lutte contre la précarité énergétique par mise en place d'un nouvel outil de rénovation de l'habitat permettant des rénovations énergétiques par des artisans locaux.</p> <p>En partenariat avec l'Espace info énergie et le Programme d'intérêt général 'Habiter Mieux', créer un cercle vertueux de rénovation massive de l'habitat, par des artisans locaux.</p>	<p>Aide spécifique pour encourager l'abandon du fioul, du gaz propane et du charbon dans le cadre d'une convention GRDF</p> <p>Mise en place d'un salon du développement durable en partenariat avec SMICTOM et SM Flandre et Lys</p> <p>Convention GRDF pour poursuivre l'action d'abandon fioul, charbon, gaz propane</p>	<p>Travail avec la CCFL dans le cadre de ses aides aux particuliers pour la rénovation énergétique</p> <p>Poursuite du salon du développement durable et d'actions en partenariat avec les acteurs publics du territoire</p>

	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2023
<p><b>AXE 3 :</b> Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</p>	<p>100% des bâtiments publics rénovés à l'horizon 2030</p> <p>Dans le prolongement de l'appel à projet MDE actuellement en cours, le SIECF souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-mieux connaître le patrimoine des collectivités,</li> <li>-prioriser les projets de rénovation en fonction de l'état énergétique.</li> </ul>	<p>Projet déjà largement amorcé via les dispositifs : MDE, LIN et ACTEE</p> <p>Mise en place d'une plateforme collaborative ENERGIE et SOLAIRE à destination des élus et technicien</p> <p>Le Syndicat a l'habitude d'organiser des visites terrains et des REX à destination des élus et techniciens du territoire, ainsi que de participer à des évènements de portée régionale / nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Webinaire Qualité de l'air intérieur à destination des collectivités de Flandre le 1<sup>er</sup> février 2022</li> <li>⇒ Accueil de Laurence Poirier Dietz, DG de GRDF à Hazebrouck le 11 février 2022</li> <li>⇒ Organisation de l'ACTEE TOUR à Morbecque le 9 Mars 2022</li> <li>⇒ Réunion de travail Fibre avec Ch Coulon, VP Région et Président du SM Numérique, le 24 février 2022</li> <li>⇒ Intervention aux Assises Européennes de la Transition Energétique à Genève le 1<sup>er</sup> juin 2022</li> <li>⇒ Visite terrain à Holque avec Patrick Valois, VP du Département du Nord le 8 juillet 2022 : borne IRVE sur éclairage public</li> <li>⇒ Rallye de la mobilité électrique organisé par ENEDIS : accueil sur plusieurs étapes organisées en Flandre (septembre 2022)</li> <li>⇒ Convention d'Entente TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE et participation au congrès FNCCR (Rennes septembre 2022)</li> <li>⇒ Interventions lors du congrès FNCCR : Danielle Mametz (ACTEE), Jérôme Vermersch (Financement de l'éclairage public), Hervé Delva et Natacha Lecerf (SD IRVE)</li> <li>⇒ Webinaire Sobriété énergétique le 20 octobre 2022</li> </ul>	<p>Dispositifs MDE et ACTEE : A accélérer et à développer en 2023 Le dispositif LIN est suspendu à la demande de l'Association partenaire</p> <p>Poursuite de Flandre Energie Tour</p> <p>Participation aux événements locaux, régionaux et nationaux</p>

		<p>⇒ Participer en tant qu'intervenant de référence à plusieurs webinaires nationaux organisés par la FNCCR</p> <p>Développement de la plateforme collaborative</p> <p>Mise en œuvre d'outils pour le dispositif OPERAT et la RE 2020</p> <p>Multiplications des visites terrains et des REX sur les projets exemplaires du territoire : donner envie de faire et montrer que cela est possible même dans une commune rurale ! → Flandre Energie Tour</p>	
	<p><b>Autonomie énergétique du territoire à horizon 2050</b></p> <p>L'objectif d'un territoire énergétiquement autonome s'appuiera sur deux axes majeurs à savoir la réduction des consommations et d'autre part la production locale d'ENR.</p>	<p>Projet amorcé à travers les dynamiques de : SOBRIETE énergétique EFFICACITE énergétique Et énergies RENOUVELABLES</p> <p>Entente avec les syndicats d'énergies des Hauts de France lancée en Décembre 2021 afin de mutualiser, échanger les bonnes pratiques, les réponses à des appels à projets, ....</p> <p>Signature d'une convention de partenariat avec la Région et l'ADEME en mars 2021</p> <p>Renouvellement de la convention de partenariat avec l'AGUR Flandre Dunkerque</p>	<p>Dynamique à poursuivre et amplifier en 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Maintien des dispositifs d'ingénieries technique et financière</li> <li>⇒ Réponse à de nouveaux appels à projets locaux, nationaux, européens</li> <li>⇒ Accélération du travail partenarial avec les syndicats d'énergie Hauts de France</li> </ul> <p>Mise en œuvre opérationnelle de la convention signée avec la Région Hauts de France</p> <p>Etude en vue d'actualiser la stratégie énergétique du territoire</p>

## V) Perspectives budgétaires 2022

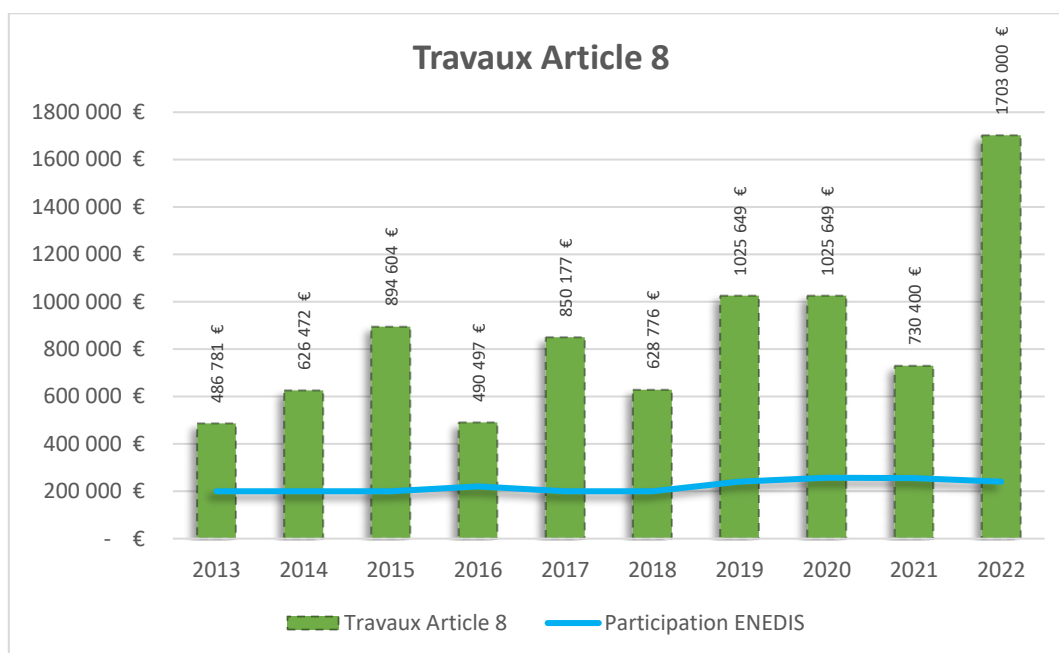
### A) Cotisations par habitant pour l'année 2022

#### 1. Equilibre des Dépenses / Recettes et fixation des cotisations par habitant

Pour la compétence AODE électricité (94 communes adhérentes - départ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Commune de Les Moeres suite à la fusion avec la Commune de Ghyvelde), il est proposé une revalorisation de la cotisation à 4 € /habitant pour permettre d'assumer l'augmentation des coûts de réalisation des travaux. En effet, pour mémoire lors de l'attribution de marché de travaux 'Qualité et esthétique de la desserte' (sept / oct 2022), le lot 1 est resté stable, par contre le lot 2 a connu une augmentation de 12% et le lot 3 de 21%.

La revalorisation de 10 000€ de l'enveloppe ENEDIS ne peut pas couvrir ces augmentations.

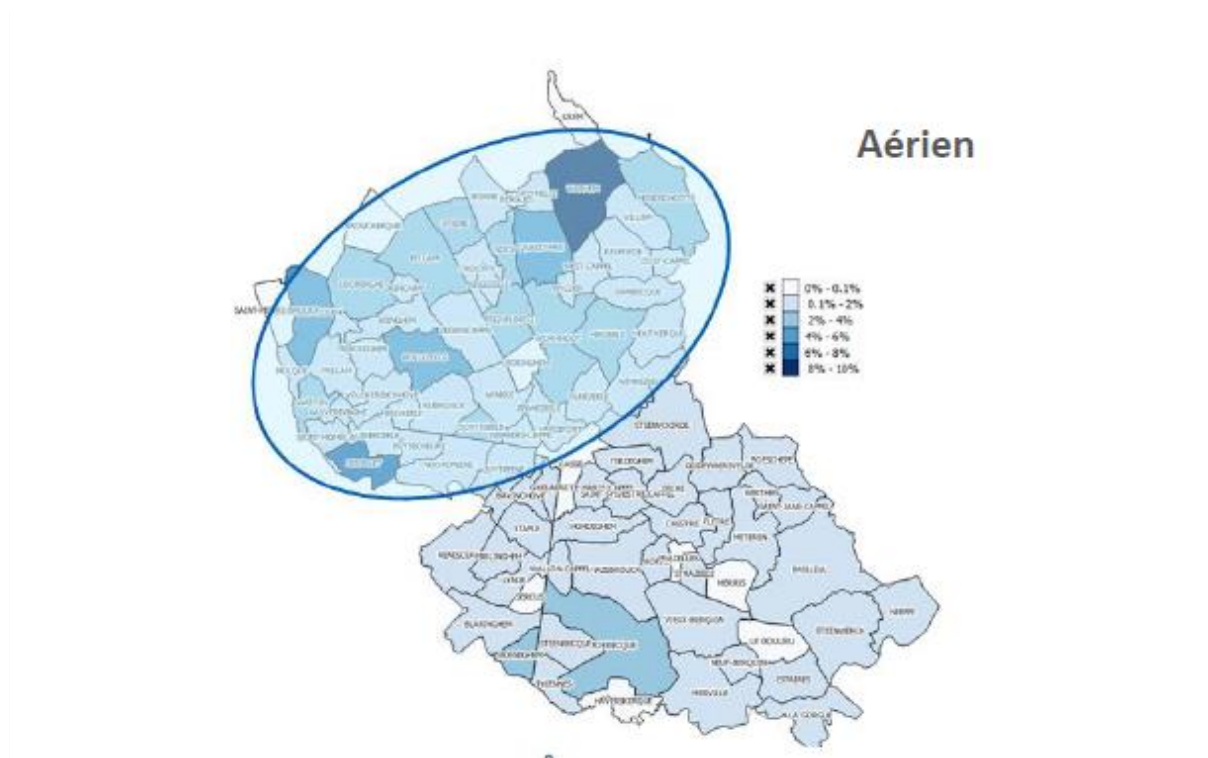
#### Suivi des travaux Article 8 co-financés par ENEDIS de 2013 à 2022



Concernant les participations communales, elles ont été fixées par délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2020. Il est proposé de maintenir ce dispositif.

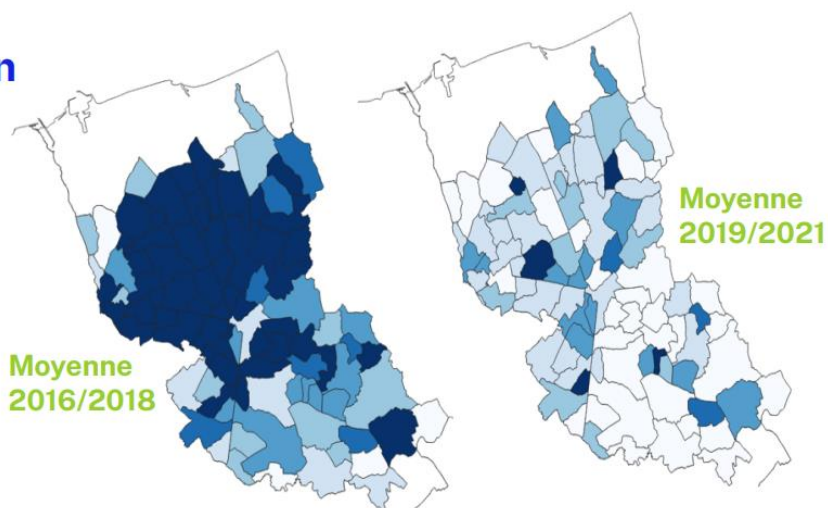
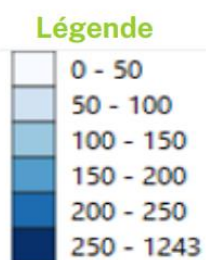
Il convient de maintenir l'effort sur les années à venir afin de contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité de la desserte et ainsi diminuer la vulnérabilité à l'aléa climatique.

## Carte réseau aérien en 2018



## Carte actualisée en 2022, à la fin du Plan Pluriannuel d'Investissement :

### Un critère B\* en amélioration



\*Le critère B correspond au temps moyen de coupe d'un client BT

Pour la compétence éclairage public (option B maintenance, un total de **59 communes au 01/01/2023**, il est proposé **maintenir la cotisation à 3.60€ / habitant (répartis en 3€ pour la maintenance et 0,60 € / habitant pour les travaux de cartographie)**. Il est précisé que les services du SIECF TE ont engagé une mise en cartographie des points lumineux et des réseaux, cette cartographie s'étale sur plusieurs années notamment pour la partie géolocalisation des réseaux, le SIECF TE se doit d'assurer un géoréférencement complet des réseaux afin d'être en adéquation avec les réglementations notamment en matière de DT DICT). La cotisation 2023 ne sera pas revue à la hausse grave à l'obtention d'un financement via le programme national LUM ACTE (diagnostics et SDAL notamment)

Pour la compétence télécom numérique :

Pour la part numérique (97 communes adhérentes), il est proposé de fixer la cotisation à 0,20 € par habitant pour l'année 2023 en effet, **le syndicat fait face à une charge liée au recrutement d'un agent spécialement affecté à ces questions. Il est proposé d'exempter Bergues et Hondskoote, car ces 2 communes ne sont pas dans le périmètre de la zone publique.**

Pour la part télécom (93 communes adhérentes), il est proposé de maintenir la cotisation à 1,50 € / hab pour la réalisation des études et travaux dits coordonnés d'effacement et enfouissement de réseaux.

Concernant la compétence AODE gaz (94 communes adhérentes - 58 communes desservies - 2 en cours de desserte), il est proposé de maintenir la cotisation à 0.60 € par habitant pour les communes desservies ou en cours de desserte au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour mémoire, les recettes provenant de la R1 gaz ne permettent plus un fonctionnement correct du service AODE gaz. Le syndicat est dans l'obligation de supporter des participations pour les travaux d'extension du réseau de gaz, des passations de délégation de service public (DSP) pour permettre la desserte de communes actuellement non desservies et permettre ainsi la conversion du fioul vers le gaz naturel des entreprises et habitants des communes concernées. En outre, les projets d'extension des réseaux de gaz naturel en DSP permettent l'implantation d'unités de méthanisation produisant du gaz vert. Enfin, le nombre d'habitants qui se rendent à la permanence précarité énergétique est important en gaz naturel mais maintenant également en gaz propane.

Concernant la compétence IRVE, il est proposé de maintenir la cotisation selon les éléments suivants :

Type de borne	Cotisation 2023 par borne
22KVA (2 points de charge)	800 €
50kVA (1 point de charge)	
Borne sur éclairage public (3 à 7 kVa - 1 point de charge)	200 €

pour la maintenance des bornes en service au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (supervision, maintenance).

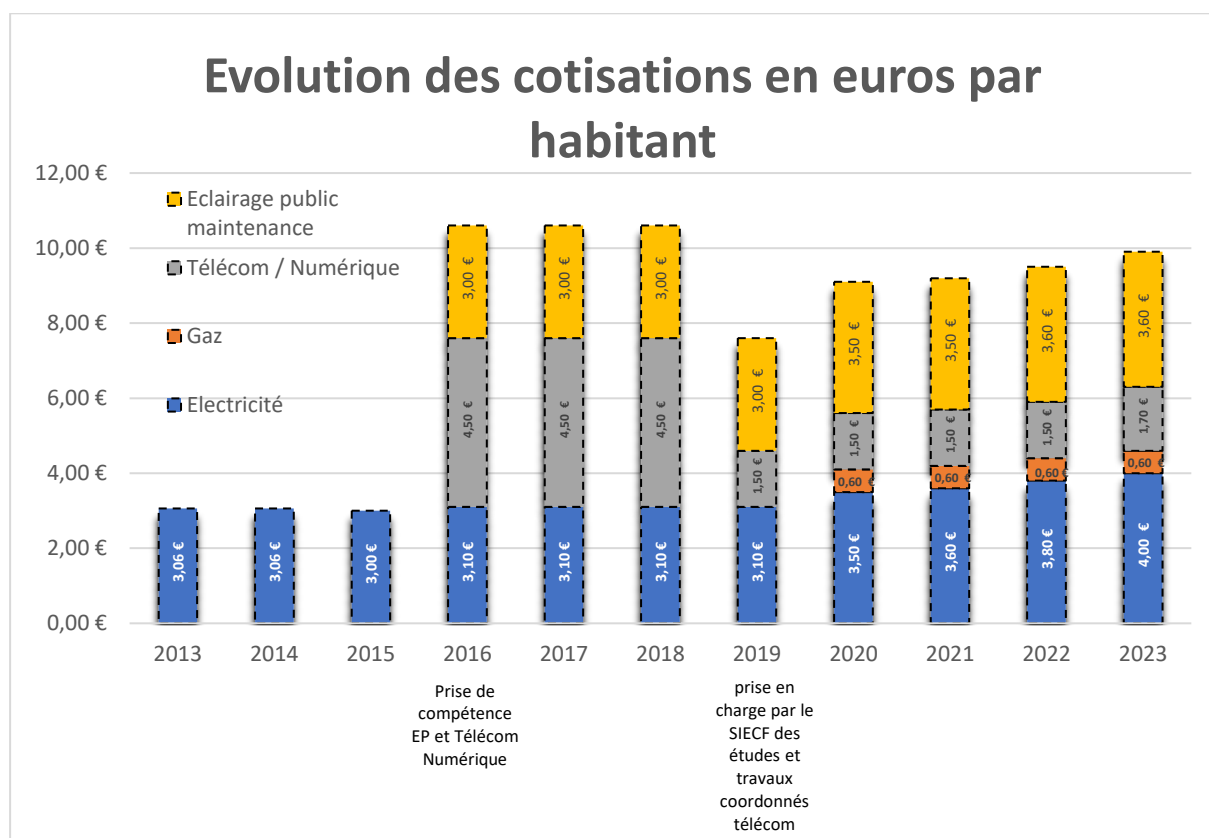
En parallèle, il convient de veiller à maintenir le niveau des autres recettes de fonctionnement.

La redevance R1 électricité restera stable (nouveau contrat de concession avec ENEDIS signé le 21/11/2018 et entré en vigueur au 01/01/2019).

La redevance R1 gaz a été réévaluée suite aux négociations avec GRDF pour 2022. En outre, la FNCCR, France Urbaine et GRDF ont conclu un accord au printemps 2022 sur un nouveau contrat de concession gaz. Les négociations sont actuellement en cours avec GRDF. Ce nouveau modèle permettra une revalorisation substantielle de la R1 du contrat historique. En outre, ce jour est présenté en Comité syndical un avenant de revalorisation de la R1 gaz concernant le DSP 2009.

Le SIECF s'assurera d'un contrôle précis de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue par le SIECF, via le centre des impôts (nouveau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023), pour toutes les Communes de moins de 2000 habitants ainsi que pour les Communes de plus de 2000 habitants, qui ont confié la gestion de la TCFE au SIECF.

### Tableau de synthèse des cotisations 2013 à 2023





## 2. Modalités de perception des cotisations

Pour les compétences électricité, éclairage public et IRVE, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme en 2021 et 2022, il est proposé 3 choix pour 2023 :

- la budgétisation via le budget communal 2023
- la fiscalisation au titre de l'année 2023
- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2023, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2023. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2023.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). **Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015** pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Pour les compétences télécom et gaz, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme en 2021 et 2022, il est proposé 2 choix pour 2023 :

- la budgétisation via le budget communal 2023
- la fiscalisation au titre de l'année 2023

### B) Travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés - Programme 2022

Suite à la signature du nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité, le SIECF assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux d'enfouissement et effacement des réseaux, depuis le 01/01/2019.

Un nombre très important de travaux sont sollicités au titre de 2023.

*Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.*

Le Comité syndical a fixé pour les travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés, les règles en vigueur pour la participation des communes par délibération. En outre, certains travaux peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIECF TE sans entrer dans le programme Art 8.

## C) Travaux d'investissement éclairage public - Programme prévisionnel 2023

Le SIECF, en groupement avec le SE60 et le SIDEC Cambrésis est récemment lauréat du programme national LUM'ACTE porté par la FNCCR à hauteur de 46 835€ pour le TE Flandre. Ce programme concerne l'accompagnement par des audits du parc d'éclairage public, l'élaboration d'un SDAL et une mission d'AMO spécifique pour la Ville d'Hazebrouck.

**54 chantiers sont programmés pour 2023 dont 46 uniquement en Eclairage Public et 9 liés à l'article 8.**

*Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.*

Le chiffrage définitif est en cours de finalisation.

Dans le cadre du plan de relance financé par l'Etat, le SIECF TE est attributaire d'une subvention DSIL PLAN DE RELANCE pour les travaux d'éclairage public à hauteur de 416 230€ pour un montant de travaux éligibles de 3 052 036 €HT, travaux débutés au dernier trimestre 2021 et se poursuivant en 2022. La convention se termine en octobre 2024. L'avance a déjà été versée en 2020 et le 1<sup>er</sup> acompte demandé en 2022 est en cours d'instruction.

Ces travaux sont couverts par une recette du montant HT des travaux, subvention déduite, le cout restant étant à charge de la Commune demandeuse, toutefois **le SIECF fait l'avance de TVA et assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.**

En outre, **les travaux seront valorisés en CEE.**

## D) Transition énergétique en Flandre : Appel à projets (MDE), CEE, ACTEE et IRVE

**Le fond de soutien à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) sera maintenu sous la forme d'un appel à projets, pour l'année 2023. Un volet spécifique pour le soutien aux Energies renouvelables ENR (solaire) sera développé et renforcé avec le soutien financier du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).**

Des demandes de subvention complémentaires seront adressées aux partenaires institutionnels du SIECF TE FLANDRE afin de favoriser les projets liés à la transition énergétique en Flandre.

En outre, le SIECF TE FLANDRE continuera la valorisation des travaux en éclairage public et bâtiments publics en **CEE Certificats d'économie d'énergie** (dits classiques) et s'efforcera de s'inscrire dans le dispositif CEE Coup de pouce.

Le groupement, composé du Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre, de la Fédération départementale d'énergie de la Somme, du Syndicat d'énergie de l'Oise est lauréat de :

- **L'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 1 pour les bâtiments éducatifs. Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 231 627.76 € pour la période 2021/22 (acompte**

et solde restant à percevoir) en 2022 et 459 096,47€ en dépenses et recettes pour la FDE 80 et le SE 60 (le SIECF TE FLANDRE étant coordonnateur)

- L'appel à projet ACTEE PEUPLIER pour les bâtiments culturels. Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 222 730 € pour la période 2022/2023.
- L'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 3 pour les bâtiments identifiés. Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 106 500 € pour la période 2022/2023. Le coordinateur est le SE60.
- L'appel à projet SCHEM'ACTEE pour l'élaboration d'un SDIE (Schéma Directeur Immobilier Energétique). Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 80 000 € pour la période 2022/2023.

En groupement avec la FDE 80 TE Somme, le SE 60, l'USEDA et le CD2E, le SIECF TE FLANDRE est lauréat de l'appel à projet COCOPEOP devenu LES GENERATEURS lancé par l'ADEME pour accompagner le développement des ENR électriques notamment le solaire en Flandre. Le pilotage est assuré par la FDE 80.

En outre, le SIECF TE a déposé avec l'EPSM de Bailleul, une réponse à un appel à projet national pour la rénovation des bâtiments médicaux sociaux notamment les maisons de retraite. Le SIECF TE et l'EPSM de Bailleul sont lauréats de cet appel à projet national. Cet appel à projet a pour vocation la réalisation d'audits énergétiques, le suivi énergétique ainsi que le financement d'un poste d'économe de flux.

Le SIECF exerce depuis le 01/01/2018, la compétence IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques). Les recharges sont payantes pour les usagers depuis le mois d'Octobre 2020. Le Schéma directeur SD IRVE a été définitivement adopté le 21 juillet 2022. La mise en œuvre opérationnelle se poursuivra au cours de 2023.

En outre, le SIECF TE Flandre est lauréat de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural 2021 » à hauteur de 53 158€ pour l'expérimentation d'une borne de recharge ultrarapide, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour un montant de 378 944,75€ pour l'installation de bornes sur éclairage public, classiques et ultra rapides et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire à concurrence de 492 989,91€.

## E) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit que les orientations budgétaires contiennent :

*L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :*

Année	En euros
Réalisé 2017 (CA 2017)	3 779 775,61
Réalisé 2018 (CA 2018)	4 181 855,24
Réalisé 2019 (CA 2019)	4 571 139,84
Réalisé 2020 (CA 2020)	4 312 411,97
Réalisé 2021 (CA 2021)	4 801 487,48
Réalisé 2022 arrêté au 28-10-22	3 324 824,14

## F) Evolution du besoin de financement annuel

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 prévoit également la présentation de:

*L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes*

Année	BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068) En euros
2017 Affectation du résultat 2017	1 216 763,35
2018 Affectation du résultat 2018	1 512 293,91
2019 Affectation du résultat 2019	341 010,53
2020 Affectation du résultat 2020	954 294,22
2021 Affectation du résultat 2021	1 294 988,07

## VI) Ressources humaines

### A) Etat du personnel au 31/10/2022

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché hors classe	TC	1	Pourvu
Attaché principal	TC	1	Vacant
Attaché	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Technicien	TC	1	Vacant
Agent de maîtrise	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	3	Pourvus
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	Vacant
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	Pourvu
Adjoint technique	TC	4	Pourvus
Adjoint administratif	TC	1	Vacant
Contrat d'apprentissage	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif contractuel	TNC	1	Pourvu
Adjoint administratif contractuel	TC	1	Pourvu

En 2023, le Syndicat s'appuiera sur 3 agents en contrat de projet pour les domaines suivants:

- IRVE et mise en œuvre opérationnelle du SD IRVE
- Cartographie et géoréférencement en Eclairage public (programme LUM ACTE notamment)
- Fibre : suivi des réclamations

**Le SIECF souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes** notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

Le Syndicat a adopté ses lignes directrices de gestion par arrêté du Président en date du 26 février 2021 et les modalités relatives aux 1607h par délibérations du Bureau en date du 16 juin 2021 et du 11 octobre 2021.

### B) Télétravail des agents du Syndicat

La crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONA VIRUS Covid 19 a modifié les modalités de travail des agents sans impacter la qualité du service public. Le télétravail a été mis en place

conformément aux recommandations gouvernementales. Il a ensuite été pérennisé selon une délibération du Bureau syndical en date du 16 juin 2021.

## VII) Structure et gestion de la dette

### A) Etat de la dette à la fusion entre les SER et le SIECF - au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Le SIECF TE FLANDRE assure les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### B) Financement des programmes de travaux sur les réseaux et rénovation de l'éclairage public

Un emprunt a été contracté en 2017 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.37 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public.

Un emprunt a été contracté en 2019 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.31 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public 2019.

Un emprunt a été contracté en 2020 auprès de la Banque postale pour un montant de 950 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.33%) afin de financer les travaux d'éclairage public et effacement et enfouissement des réseaux.

Un emprunt a été contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 750 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 0.33%) afin de financer les travaux du chantier Wormhout (travaux de réseaux : article 8 - éclairage public - télécommunications).

Le remboursement de ces emprunts est couvert par les participations communales versées au SIECF TE dans le cadre des programmes de travaux, prévoyant des participations pouvant être étalées jusqu'à 5 années.

### C) Reprise de l'emprunt de Sailly/ Lys suite au transfert de la compétence Numérique

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le SIECF TE a repris un emprunt de la Commune de Sailly sur la Lys, concernant les armoires ADSL.

# ANNEXES



Annexe, tableaux récapitulatifs des audits énergétiques des bâtiments publics entre 2020 et 2021 dans le cadre du programme ACTEE 1

Année	Commune	Bâtiment/Projet
2020	VIEUX BERQUIN	Complexe Centre Bourg
		Salle des fêtes Hameau Sec Bois
		Future salle des Mariages
	BOESCHEPE	Mairie
		Ecole V. Hugo
		Salle de Sports M. PLAMON
		Salle de Fêtes Compex DECANTER
	SAINT JANS CAPPEL	Ecole SAGARY
		Mairie
	SIEGE SIECF	Bureaux, 30 rue de Warein
	STEENE	Mairie
	DRINCHAM	Mairie
	UXEM	Ecole DELIGNY
	NIEURLET	Mairie
		Restaurant scolaire
	SOCX	Ecole Primaire
	HAZEBROUCK	Hôtel de Ville
		Espace Flandre
		Salle DESBUQUOIS
	NEUF BERQUIN	Salle de Sports
	BAILLEUL	Pole JASE
		CCAS
		Centre Social Garderie
		Ecole de Musique
		Hôtel de Ville
		Médiathèque
		Salle de Sports Dumetz
		Salle de Sports Lesage
	WARHEM	Ancien Hospice
		Complexe Ecole/ Mairie Warhem
WEMARS CAPPEL	Salle de F BARROIS	

Année	Commune	Bâtiment/Projet
2021	KILLEM (Pilote)	PRESBYTERE
		LOGEMENT COMMUNAL
		Salle SCHIPMAN
		VESTIAIRE DE FOOT
		CAFE DE LA MAIRIE
		MAIRIE
	SALLE de PATRONAGE	
	SAINTE MARIE CAPPEL	MAIRIE
	VOLCKERINCKHOVE	MAIRIE
	REXPOEDE	SALLE DE SPORTS
		MAIRIE
		ANCIENNE POSTE CCAS
		SALLE DES FETES MEULENHOF
	BLARINGHEM	SALLE DE SPORTS
	LEDRINGHEM	FOYER RURAL DEBLOCK
	BIERNE	Mairie
		Salle Polyvalente
		Maison des Assos - Bibliothèque
	WATTEN	Salle St Gilles
	HAZEBROUCK	S des SPORTS J JAURES
	CCHF BERGUES	BATIMENT ENGIE
		La Boutique du Héron
	CCHF Siège BERGUES	Siege CCHF 1er et 2eme Etage
		Bureaux CHUBB (Rdc CCHF)
	CCHF BERGUES	La Maison de la Conciergerie
	CCHF HONDSCHOOTE	La Maison du Percepteur
		Le Stand de Tir
		La Trésorerie d'HONDSCHOOTE
	CCHF WORMOUT	BATIMENT ALTRAD
	CCHF WARHEM	La Tapisserie -EPICERIE
	ERINGHEM	Salle Marcel WALLAERT
		Mairie
	LOOBERGHE	Salle Jean Paul BRYSAERT
		Mairie
	BROUCKERQUE	Salle Polyvalente "Anne-Marie CHEVALIER"
	MERVILLE	Médiathèque (ds l'espace R. HOSSEIN)
	RENSCURE	Salle de Sports
	LAVENTIE	Hôtel de ville
		13/15 Centre administratif
		Dojo
		Salle des sports
		Salle des fêtes
OUDEZEELE	Mairie & salle des fêtes	
CCFL - La Gorgue	Hôtel Communautaire	
CCFL - La Gorgue	Pépinière Madeleine	
CCFL - Haverskerque	Capitainerie du port	
CCFL - Lestrem	Eolys - Restaurant Associatif	
HEERZELE	Salle Intersociété	

## Annexe, tableaux récapitulatifs des Subventions Maitrise d’Œuvre dans le cadre du programme ACTEE 1

Commune	Bâtiment/Projet
GODEWAERSVELDE	Salle polyvalente
NIEURLET	Ecole et Mairie
ERINGHEM	Ecole
ST JANS CAPPEL	Ecole SAGARY
BOESCHEPE	Ecole Louis PASTEUR
BERGUES	Beffroi
BROUCKERQUE	Ecole - rue Abbé de Béco
ESTAIRES	Ecole Jacques Prévert
FLEURBAIX	Centre petite enfance
FLEURBAIX	Salle de sports
FLEURBAIX	salle omnisports Richard Saputa
HONDSCHOOTE	Ecole Coornaert
HONDSCHOOTE	Mairie
HOUTKERQUE	Ecole
KILLEM	Ecole maternelle Jules FERRY
MERVILLE	Ecole Victor HUGO
METEREN	Mairie
METEREN	Salle des fêtes
NIEPPE	Cuisine Centrale
SAINT JANS CAPPEL	Ecole SAGARY
SAINT JANS CAPPEL	Ecole SAGARY

SOCX	Ecole des grands chênes
THIENNES	Salle polyvalente
VIEUX BERQUIN	Salle polyvalente
WATTEN	Ancien cinéma
WEMAERS CAPPEL	Salle communale
ZEGERSCAPPEL	Vestiaire stade

Annexe, tableau récapitulatif des audits énergétiques des bâtiments éducatifs en 2021 dans le cadre du programme ACTEE 2 SEQUOIA 1

Année	Commune	Bâtiment/Projet
2021	KILLEM (Pilote)	Ecole Primaire Jules Ferry
		Cantine Scolaire
		Ecole Maternelle J. Ferry, Garderie, Bibliothèque
	SAINTE MARIE CAPPEL	Ecole
	HAZEBROUCK	Ecole Emile-Louis MASSIET du BIEST
		Ecole Amand-Moriss
	VOLCKERINCKOVE	Ecoles primaire et maternelle
	REXPOEDE	Ecole Victor Hugo
	GODEWAERSVELDE	Ecole Publique J. Prévert
	BIERNE	Groupe scolaire Joseph LEPRETRE
	LEDRINGHEM	Ecole les Boutons d'or
	OUDEZEELE	Ecole le Petit Prince
	LOOBERGHE	Ecole Marcel VALCKE
	RENSCURE	Ecole Philippe de COMYNES
	STEENVOORDE	Groupe Scolaire Charles PERRAULT/Jean de la FONTAINE
WINNEZEELE	Ecole/Périscolaire/Restaurant scolaire	
LE DOULIEU	Ecole Marguerite YOURCENAR	
2022	HAVERSKERQUE	Ecole St Exupéry
	ESTAIRES	Ecole Jacques Prévert
	WEST CAPPEL	Ecole maternelle
	NEUF-BERQUIN	Ecole
	HAZEBROUCK	Ecole primaire Ferdinand Buisson
		Ecole maternelle Pasteur
		Ecole primaire Jean Macé
		Ecole maternelle Jean Macé
		Ecole Primaire Jules Ferry
		Ecole primaire Jules Ferry (annexe La Fontaine)
	NIEPPE	Ecole élémentaire Roger Salengro
		Ecole élémentaire Suzanne Crapet
		Ecole maternelle Suzanne Crapet
Ecole maternelle Petit Prince		
Ecole élémentaire Arthur Cornette		
	Ecole de musique	
LAVENTIE	Ecole	

Annexe, tableau récapitulatif des projets de raccordement en gaz des bâtiments publics en 2022 dans le cadre de la convention entre le SIECF TE FLANDRE et GRDF

Collectivité	Bâtiment/Projet
BERGUES	Locaux CCHF
ESQUELBECCQ	Chaufferie Mairie/Salle
MERRIS	Salle de sport
MORBECQUE	Salle de sport
RENECURE	Salle de sport
REXPOEDE	Salle de sport
	Ancienne poste
STEENE	Mairie
STEENWERCK	EHPAD résidence Abbe Lefrançois
STRAZEELE	Station GNV
ARNEKE	Salle Devendeville
	La Poste
BOESCHEPE	Eglise
	Ateliers Municipaux
HONDEGHEM	Eglise
	Cantine
	Salle Albert Denaes
PITGAM	Eglise
RENECURE	Salle de Sports

SAINT-MOMELIN	Mairie
	Ecole
STRAZEELE	Salle des fêtes
	Eglise
VIEUX-BERQUIN	Eglise du hameau de Sec Bois
	Ecole
BOLLEZEELE	Local Permanence
CAESTRE	Salle des sports
CAPPELLEBROUCK	Ecole et centre petite enfance
	Eglise
FLETRE	Eglise
GODEWAERSVELDE	Foyer (Biblio)
	Projet Extension Mairie
NIEURLET	Ecole
	Mairie
STRAZEELE	Station GNV

En étude GRDF
A relancer
En attente d'infos
Abandonné
Réalisé

Permanences précarité  
énergétique  
**06.48.17.92.88**

Éclairage Public  
**06.42.82.00.64**

Conseils en énergie  
partagée  
**07.88.56.39.40**



 territoire  
d'énergie  
FLANDRE

30 rue Louis Warein   
59190 HAZEBROUCK  
03.28.43.44.45   
siecfr@ville-hazebrouck.fr   
www.siecfr.fr   
Siège en Mairie   
d'HAZEBROUCK

